



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Direction des Services du Cabinet
Service interministériel de
défense et protection civiles

Gap, le 16 mai 2018

Affaire suivie par : Rémi Alberti
Téléphone : 04.92.40.48.14
Courriel : remi.alberti@hautes-alpes.gouv.fr
SIDPC/Prévention/Risques Naturels/AiguillesPasdeLours

Relevé de conclusions Audioconférence Glissement de terrain Haut-Guil 16 mai 2018

Suivi du glissement :

-RTM et CD 05 : Le compartiment Est connaît une augmentation de son activité, avec dislocation partielle du mur de soutènement et basculement de deux arbres. Fracture active entre les deux compartiments. Déplacement homogène des cibles du compartiment Ouest. Le débit du Guil avoisine les 5m³/s et permet l'emport des matériaux.

La prédictibilité d'une rupture massive paraît très aléatoire.

Un dysfonctionnement des capteurs de débit est évoqué. La SAGE se rendra sur place lundi prochain pour remédier à ce défaut.

L'alimentation électrique des caméras sera interrompue lors de l'abattage de 4 arbres gênants. L'opération sera diffusée aux différents services surveillant les images. Les intervenants seront alors en position de témoins directs du glissement lors de cette interruption momentanée de l'image.

Météo : Éclaircies les matinées, averses les après-midi (pouvant être orageuses, mais sans forts cumuls de précipitations).

Circulation :

Route provisoire : début de la préparation le 22 mai, comme prévu. Le numéro d'appel du cadre de permanence du CD 05 figure dans la liste des astreintes diffusée hebdomadairement par le secrétariat de la préfète. En cas de difficulté, il peut être fait appel au Codis.

L'ouverture à la circulation de la « piste du haut » est de nouveau évoquée. Il est rappelé que l'État est intervenu au titre de la sécurité civile pour motiver la prise de l'arrêté d'ouverture de l'actuelle route provisoire. Dans l'état actuel des choses, cette dernière remplit son rôle de secours, et n'appelle donc pas l'ouverture d'une autre voie. Son éventuelle ouverture pourrait alors être du ressort des communes concernées.

Future RD 947 : la DDT souhaite que les emplacements des dépôts de terre relatifs aux travaux de la future route lui soient rapidement communiqués car cet élément concerne les conditions des marchés. Sur Abriès, le nombre de parcelles privées complique cette tâche (l'utilisation du lit majeur du Guil pourrait être étudiée) ; sur Aiguilles, les autorisations sont proches d'être finalisées, et elles le sont sur Château-Ville-Vieille.

L'ouverture des plis se fera comme prévu le 1^{er} juin.

Vendredi 25 mai aura lieu une audioconférence avec l'ingénieur du CGEDD.

Sports d'eau vive :

L'arrêté préfectoral interdisant toute navigation sur le Guil au droit du glissement est rappelé. Il est signalé par des panneaux sur le terrain. Son extension à l'ensemble du cours d'eau est jugée inopportune au vu des délais d'alerte.